

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 22 mai 2014 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4545-14

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

- 10.2 Cession de contrat conclu avec Véolia;**
- 10.3 Achat d'un tracteur à gazon;**
- 10.4 Télémétrie au système de traitement.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4546-14

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 17 AVRIL 2014**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 17 avril 2014 soit accepté en y apportant les modifications suivantes : à la résolution #4538-14 soit : Que les frais inhérents à ce mandat soient payables par le « Fonds Grands projets » de la Régie et à la résolution #4539-14, en modifiant l'avant dernier paragraphe de ladite résolution comme suit : QUE ce conseil entérine la décision prise par Messieurs Maheux et Turcotte à l'effet de « louer » les services de Madame Poulin à la MRC Beauce-Sartigan au taux horaire de 30.83\$ l'heure plus 5.00\$/jour pour couvrir les frais de déplacement additionnel de Madame Poulin, plus 11.50\$/jour pour son allocation de repas (convention collective en vigueur à la MRC Beauce-Sartigan) tel que rédigé.

ADOPTÉE

À 19h34, Monsieur Jean-Marie Dionne, représentant de St-Philibert prend son siège.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 22 mai 2014;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2014;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2014, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 4547-14

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1400243 à #C-1400315 inclusivement de même que les chèques
#P-1400128 à #P-1400177 inclusivement pour un déboursé total de
227 345.31\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS – PLAN DE COMMUNICATION

Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qui ont été traités depuis la dernière rencontre avec les membres de cette assemblée, ainsi que des actions à venir dans les prochaines semaines (cours sur le compostage domestique).

RÉSOLUTION NO: 4548-14

ACHAT DE CONTENEURS 2 VERGES

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que la Régie n'avait plus de conteneurs d'une capacité de deux (02) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tel conteneur;

CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 30 avril 2014 à Quatrex Environnement Inc., fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;

CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 610.00\$ plus taxes l'unité, livraison incluse;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte a discuté avec le président de la Régie, Monsieur Éric Maheux et qu'ils en sont venu à la conclusion de commander dix (10) conteneurs;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par Messieurs Maheux et Turcotte à l'effet d'acheter de Quatrex Environnement Inc. dix (10) conteneurs d'une capacité de deux (02) verges cubes selon les conditions citées précédemment.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4549-14

MANDAT À WSP CANADA INC. – INTERUPTEUR D'URGENCE

CONSIDÉRANT que la Régie a demandé à WSP Canada Inc. par sa résolution #4538-14 adoptée le 17 avril 2014, un prix pour ses services professionnels d'ingénierie dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Savoie, Ingénieur a déposé en date du 15 mai l'offre de service demandé;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce sujet soit reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4550-14

EMBAUCHE DE MONSIEUR JULES VACHON

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Jules Vachon domicilié à St-Côme-Linière soit embauché à la Régie rétroactivement au 22 avril 2014 en remplacement de Monsieur Richard Houle (Rés. #4536-14);

QUE Monsieur Vachon soit désigné comme employé temporaire à la Régie selon l'article 3.8A de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie, laquelle a été adoptée par la résolution #4517-14 le 20 mars 2014;

QUE le salaire de Monsieur Vachon soit établi selon l'article 19.2 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie, majoré de 0.75\$ l'heure en reconnaissance de son ancienneté dans le milieu municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4551-14

EMBAUCHE DE MONSIEUR PASCAL LÉTOURNEAU

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Pascal Létourneau domicilié à St-Théophile soit embauché rétroactivement au 12 mai 2014 à titre de préposé au poste de pesée;

QUE Monsieur Létourneau soit désigné comme employé temporaire à la Régie selon l'article 3.8A de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie, laquelle a été adoptée par la résolution #4517-14 le 20 mars 2014;

QUE le salaire de Monsieur Létourneau soit établi selon l'article 19.2 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie plus 0.75\$ l'heure, considérant les différents postes où il aura à travailler.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4552-14

EMBAUCHE DE MONSIEUR SAMUEL GAGNÉ

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Samuel Gagné domicilié à St-Côme-Linière soit embauché selon le taux du salaire minimum rétroactivement au 16 mai 2014 pour effectuer le nettoyage printanier sur le LET pour une période maximale de 160 heures;

QUE Monsieur Gagné soit également embauché au même taux horaire, à titre d'étudiant durant la période estivale en remplacement de Monsieur Vincent Boutin.

ADOPTÉE

DÉPÔT AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à chacun des membres de ce conseil copie d'un avis de non-conformité daté du 30 avril 2014, émise par le ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs concernant principalement l'article 71 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;

Les membres de ce conseil sont informés que ce sujet a été l'objet de discussion lors d'une rencontre tenue le 1^{er} mai 2014 au bureau de la Régie, à laquelle assistaient outre les représentants du ministère, des représentants de la firme d'ingénierie WSP Canada Inc., des représentants d'Aquatech Société de gestion de l'eau Inc., ainsi que des administrateurs et le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

RÉSOLUTION NO: 4553-14

CESSION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a signé en date du 06 mai 2010 un contrat avec Véolia ES Matières Résiduelles Inc. relativement à la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables pour une durée de 60 mois;

CONSIDÉRANT que Véolia a conclu une entente le 01 mai 2014 avec Gestion TFI Inc. afin de vendre à cet entreprise les contrats de collecte, transport et traitement des matières exploitées par Véolia, le tout étant plus amplement décrit dans une correspondance datée du 12 mai 2014 signée par Monsieur Gaétan Blouin, président et chef de la direction de Véolia;

CONSIDÉRANT que cette transaction implique par conséquent le contrat liant la Régie et Véolia;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte que le contrat signé le 06 mai 2010 avec Véolia soit transféré à l'acquéreur;

QUE Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4554-14

ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON

IL EST PROPOSÉ par Monsieur René Paquet
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à acheter de S.B. Service Mécanique Inc. situé à St-Côme-Linière un tracteur à gazon Snapper SPX 2042, modèle 2691020 au prix de 2 000.00\$ plus taxes et livraison;

QUE les frais inhérents soient payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4555-14

AJOUT DE TÉLÉMÉTRIE CN1-SP2

CONSIDÉRANT que le modem servant à la transmission de données entre les équipements situés dans divers bâtiments au poste de traitement est présentement défectueux;

CONSIDÉRANT qu'Aquatech Inc. a avisé par écrit en date du 22 mai 2014 la Régie et que cette correspondance était accompagnée d'une offre de service de CWA, filiale de Allen Entrepreneur Général Inc. datée du 13 mai 2014, à l'effet qu'il en coûterait 4 475.00\$ plus taxes pour remplacer l'équipement défectueux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte ainsi qu'Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. à faire installer par CWA, filiale d'Allen Entrepreneur Général Inc. les équipements proposés dans leur correspondance;

QUE les frais inhérents soient payables par le fonds Grand Projet de la Régie.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

Les membres de ce conseil sont informés verbalement que Véolia, entreprise avec laquelle la Régie a signé le 06 mai 2010 un contrat pour la collecte, le transport, le tri et le traitement des matières recyclables, procède présentement à un décompte des bacs bleus utilisés sur le territoire, mais dont la provenance est étrangère à la Régie (bac provenant d'une autre région, bac acheté dans une quincaillerie, etc). D'autres nouvelles devraient nous parvenir éventuellement dans ce dossier.

RÉSOLUTION NO: 4556-14

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

IL EST MAJORITAIREMENT RÉSOLU

QUE dorénavant, le remboursement des frais de déplacements aux administrateurs soit fait trimestriellement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4557-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h37.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CHRISTINE CARON

ROGER TURCOTTE